Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240110-2024_006-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Délibération n° 2024/006

OBJET : Budget communal 2024 Adoption du quart des investissements		
Date de convocation : **27 décembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **17 janvier 2024**

L'an **2024, le 10 janvier** à **18 heures 30,** le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa).

Absents sans pouvoir : **Néant.**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. HABERMEYER Olivier Bernard a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240110-2024_006-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSTATANT que les crédits ouverts en section INVESTISSEMENT 2023 sur les opérations d'équipement et le Chapitre 204 (vote BP 2023 + décision modificative 1 du 30/11/2023 s'élèvent à 3 677 046 € et que le quart des crédits représente 919 261,5 €,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur certaines opérations budgétaires afin de permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2024,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT BP + DM	MONTANT1/4 INVESTISSEMENT
652	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	625 000,00	156 250,00
678	OPERATIONS FONCIERES	744 424,00	186 106,00
680	LOGICIELS	18 568,00	4 642,00
681	MATERIELS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	468 062,00	117 015,50
682	MATERIEL ROULANT	230 000,00	57 500,00
684	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	171 000,00	42 750,00
685	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	452 978,00	113 244,50
687	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION ROUTIERE	128 000,00	32 000,00
690	ARCHIVES MUNICIPALES	0,00	0,00
703	BATIMENTS CULTURELS	70 000,00	17 500,00
717	BATIMENTS CULTUELS ET CIMETIERES	150 000,00	37 500,00
721	BARRAGES MAURICE DEGOVE-NABEILLOU-LA BANCALIE	225 000,00	56 250,00
727	MATERIEL INFORMATIQUE	28 500,00	7 125,00
743	PRBG - PRE MILLET-BERGES-ST JEAN	60 000,00	15 000,00
748	PETITE VILLE DE DEMAIN	285 000,00	71 250,00
749	FRANCE SERVICES	0,00	0,00
750	PROJET PISCINE	0,00	0,00
CHAP 204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	20 514,00	5 128,50
	TOTAL	**3 677 046,00**	**919 261,50**

- S'ENGAGE à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2024.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE :
Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance :
Olivier Bernard HABERMEYER

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »